

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, À TESSY-BOCAGE

Depuis le début de l'année 2022, la commune de Tessy-Bocage a fait le choix de limiter la consommation d'électricité sur l'éclairage public afin de faire face à l'inflation du coût de l'énergie. Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé de procéder dans un premier temps à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 (excepté les carrefours stratégiques), puis au remplacement des systèmes d'éclairage des candélabres en les passant progressivement en LED.

RÈGLEMENTATION

L'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, d'ici janvier 2025, les éclairages trop orientés vers le ciel. En effet, les luminaires types « boules » participent grandement à la pollution lumineuse et qui affectent la Faune de par sa forme (identique à la lune).



Depuis le 13 avril 2015, les lampes à vapeur de mercure haute pression, communément appelées "ballons fluos", sont également interdites à la commercialisation, en application de la directive 2009/125/CE du Parlement Européen. Elles présentent une efficacité lumineuse réduite et sont installées dans des luminaires ayant généralement une trentaine d'année

CALENDRIER ET FINANCEMENTS

Les travaux d'éclairage public ont débuté début février et se termineront fin avril 2024. La solution, proposée par le SDEM50 et validée par la commune, consiste en le remplacement des luminaires actuels par des luminaires équipés de sources LED, permettant ainsi de diviser par deux la consommation énergétique.

**ÉCONOMIE
RÉALISÉE**



36 200 KW/H



12 000 cycles d'un
sèche-linge de 7Kg



1 450 € pour la
commune / an

Ces travaux d'un montant total de 159 000 € HT, sont réalisés par l'entreprise Sorapel. Le plan de financement se réparti comme suit :

- L'Etat subventionne à hauteur de 63 600 €,
- Le SDEM50 finance ces travaux à hauteur de 56 760 €.
- La commune de Tessy-Bocage participe financièrement à hauteur de 38 640 €.

SUBVENTIONS

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le **fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la Transition Écologique dans les territoires** dont l'un des 3 axes d'action est le renforcement de la performance environnementale dans les territoires.



C'est dans ce cadre, et plus particulièrement pour « le renouvellement de l'éclairage public (lampe à vapeur de mercure ou type boule) », que le SDEM50 a signé une convention avec **la préfecture de la Manche**, attribuant une subvention de l'État d'un montant total de 690 000 € HT.

Ces projets d'un montant total de 1 735 094 € HT, subventionnés à 40% par l'État concernent **31 communes du Département de la Manche pour l'année 2023 dont la commune de Tessy Bocage**.

DÉTAILS TECHNIQUES

Ainsi, le SDEM50 :

- a rénové 4 mâts vétustes,
- a remplacé 50 luminaires de type boule,
- a remplacé 67 lampes à vapeur de mercure,
- a rénové 4 armoires d'éclairage public.



Référent : Sylvère ENEE

Responsable service Éclairage Public | SDEM50

À PROPOS DU SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

sdem50.fr



CONTACT PRESSE

Lise BOURDON, Responsable communication - lise.bourdon@sdem50.fr | 02 33 77 01 00



SDEM50



SDEM_50



SDEM50



SDEM_50



COMMUNICATION SDEM50